

La Belgique en a marre de jouer le bouc émissaire

TAXE TOBIN Le Premier ministre veut porter le dossier au Conseil européen

La Belgique n'est-elle que le coupable idéal dans la négociation, ou plutôt la stagnation, de la taxe européenne sur les transactions financières (taxe Tobin, ou TTF) ? Le Premier ministre Charles Michel a en tout cas dit, jeudi devant la Chambre, en avoir « marre de l'hypocrisie » des autres pays participant à cette négociation.

La négociation sur cet impôt, supposé frapper à des taux très faibles les échanges d'actions et de produits dérivés, est un véritable chemin de croix depuis sa proposition par la Commission, en 2011. Et la Belgique est souvent accusée d'être la seule délégation (sur dix pays participants) à entraver un accord. Mais dans l'entourage de Charles Michel, on dit que les inquiétudes « techniques » de la Belgique sur la taxe sont « surmontables ». Alors qu'en « Allemagne, il existe des craintes depuis le Brexit ; et en France, Emmanuel Macron, lorsqu'il était candidat (à l'élection présidentielle), a énoncé des doutes », a pointé le Premier ministre devant les députés.

Voulant sonner « l'heure de vérité », il a annoncé son intention de porter le dossier le « plus vite possible » au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement. « Il n'est pas correct, pas loyal de systématiquement culpabiliser la Belgique », selon lui.

L'Allemagne, mais également

la Slovaquie et la Slovaquie, « émettent des doutes sur cette taxe, mais elles veulent jouer au valet noir », nous explique l'entourage de Charles Michel, qui se sent littéralement « victime d'une cabale ».

Berlin, en particulier, jouerait un double jeu. Selon l'entourage du Premier ministre, le très écouté ministre allemand des Finances, Wolfgang Schäuble, aurait passé cette dernière semaine à faire campagne pour un report pur et simple d'une réunion des ministres des Finances des pays participant à la TTF prévue lundi soir. A cette réunion, une réponse est attendue de la Belgique à l'ultimatum posé par ses pairs en mars dernier. L'accord de gouvernement belge dit qu'il devra protéger fonds de pension et secteur des assurances de l'impact de la TTF. Or, les autres pays ne sont pas prêts à accepter des exemptions par milliers, estimant qu'il n'y aurait plus beaucoup de chair autour de l'os.

Ils proposent donc une exemption limitée aux fonds de pension, à prendre ou à laisser. Et il ne s'agirait pas d'un principe général mais d'une dérogation offerte à la Belgique.

Notre gouvernement a donc jusqu'à la réunion de lundi pour se prononcer. Mais le commissaire à la Fiscalité, Pierre Moscovici, a demandé, début avril, à

Malte, au ministre belge des Finances, Johan Van Overtveldt, une réponse plus rapide. Laquelle lui aurait été promise par notre ministre pour la semaine d'après, selon nos informations. Mais aucune réponse n'est venue.

Du côté de chez Van Overtveldt, on refuse d'ailleurs de dire quel sera le mandat donné au ministre, lundi. Reste à voir si cette réunion sera maintenue. Entre le gouvernement autrichien qui tangué (il préside les réunions), les élections imminentes en Allemagne et le nouveau gouvernement français aux commandes depuis moins d'une semaine, le contexte politique ne semble pas propice aux avancées. Le nouveau président français, Emmanuel Macron, n'a d'ailleurs pas l'air d'un convaincu de la TTF. Charles Michel le verra bientôt en tête-à-tête et abordera ce dossier avec lui, selon nos informations.

L'étape suivante sera de demander à Angela Merkel, la chancelière allemande, de dire elle-même au Conseil européen si elle veut de cette taxe. La Belgique en profitera pour inviter les autres dirigeants des pays de l'UE qui ne participent pas à la négociation sur cet impôt à la rejoindre. « Sans en faire une condition à son propre maintien », nous assure-t-on d'emblée. ■

ÉLODIE LAMER

OPPOSITION

La pression a atteint son climat

De la prestation du Premier ministre belge sur la taxe européenne sur les transactions financières (TTF) devant la Chambre, les députés d'opposition et la société civile n'auront retenu qu'une intervention. Il est possible pour les pays participant à la négociation de cette taxe « de le faire sans nous, pourquoi ne le font-ils pas sans nous si c'est si simple ? »

En effet, le véhicule choisi pour négocier cette taxe, la coopération renforcée, permet d'avancer à au moins neuf pays quand les Vingt-huit ne s'accordent pas. Sans la Belgique, les pays participants restent en nombre suffisant.

« Ce qui est clair, c'est que vous dites aujourd'hui : "c'est possible de le faire sans nous" », a noté le député Stéphane Crusnière (PS). Le CNCD-11.11.11 a quant à lui estimé que la volonté de porter le dossier au Conseil européen apparaissait « comme une énième manœuvre dilatoire ».

E.L.R